

Rapport annuel

Commune du Monastier-sur-Gazeille

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



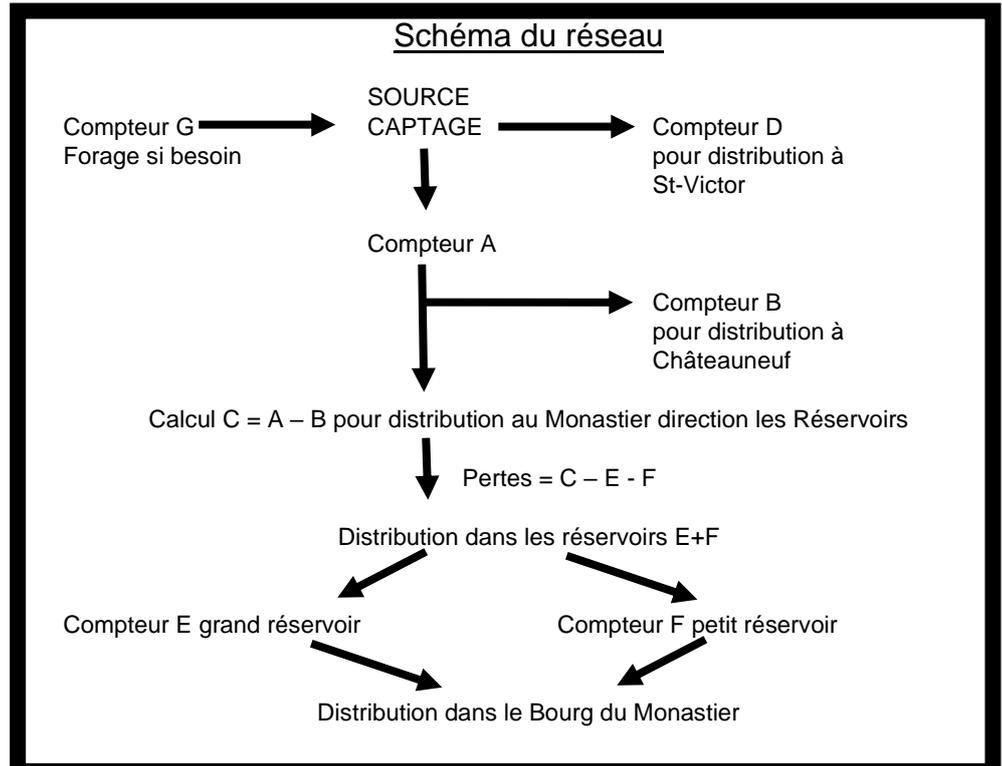
Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE  
**2023**

Document établi  
le 21 mars 2024

# Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC ..... 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE ..... 3
  - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE ..... 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE ..... 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE ..... 3
  - RESSOURCES EN EAU ..... 4
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS..... 4
  - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS..... 5
  - LONGUEUR DU RESEAU ..... 5
  - OBSERVATION PARTICULIERE ..... 5
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC ..... 7**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR ..... 7
  - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE..... 7
  - LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE ..... 8
  - LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION ..... 9
  - RECETTES D'EXPLOITATION ..... 10
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....11**
  - QUALITE DE L'EAU ..... 11
  - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU ..... 11
  - CONNAISSANCE ET GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE DU RESEAU ..... 12
  - PERFORMANCE DU RESEAU ..... 13
  - RENOUELEMENT DES RESEAUX..... 14
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....15**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE ..... 15
  - ETAT DE LA DETTE..... 15
  - AMORTISSEMENTS REALISES ..... 15
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....16**
  - AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE ..... 16



## ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

### ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La Commune organise en partie le service d'eau potable

Elle a transféré une partie de ses compétences au service eau potable du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Velay Rural pour une partie de la desserte du bourg et des villages.

### ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1 300 habitants

### ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

### ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La commune prend en charge :

<b>Gestion du service</b>	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	Des branchements
<b>Entretien</b>	De l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages
<b>Prestations particulières</b>	Entretien des points de distribution publics

## ■ RESSOURCES EN EAU

### • Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Variation 2022/2023	Observations
MONASTIER-SUR-GAZEILLE (LE) Châteauneuf Prélèvement par forage		141 983	135 212	- 4.76 %	
			4 613		
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>141 983</b>	<b>135 212</b>	<b>-4.76 %</b>	

Les volumes précisés ci-dessus sont comptabilisés au départ du captage de Châteauneuf. Ils comprennent l'eau distribuée sur le village de Saint-Victor lorsque le Syndicat des Eaux du Velay ne dispose pas d'une ressource suffisante, et l'eau utilisée pour alimenter les deux réservoirs du bourg du Monastier.

Depuis le 11/04/2016, le trop-plein se déverse avant le compteur à Châteauneuf. L'année 2017 constitue la première année où l'on a réellement été en mesure de comptabiliser le volume produit.

Il est à noter qu'un forage a été réalisé en amont du captage en 2021, avec l'autorisation de l'ARS, pour résoudre les problèmes de turbidité initialement. Ce forage a été utilisé lors des épisodes de sécheresse de 2022 et 2023 en complément, les volumes sortant par débordement au niveau du captage s'étant avérés insuffisants. 4 500 m³ d'eau environ ont été prélevés.

### • Exportations d'eau

Export vers Saint-Victor	Exporté en 2020 (m³)	Exporté en 2021 (m³)	Exporté en 2022 (m³)	Exporté en 2023 (m³)
SI DES EAUX DU ROCHER TOURTE	240	110	2 561	3 101

L'exportation a augmenté de façon notable en raison de la sécheresse de l'été 2022 puis de 2023, la source du Bouchet utilisée par le SGEV s'étant asséchée. La source de Châteauneuf a donc fourni plus d'eau pour alimenter le village de Saint-Victor.

En février 2023, la commune a par ailleurs fourni de l'eau au village voisin d'Alleyrac. Une dizaine de mètres cubes ont ainsi été prélevés.

### • Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/jour]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Variation 2022/2023	Observations
MONASTIER-SUR-GAZEILLE (LE)- Châteauneuf Prélèvement en nappe souterraine	361	141 983	135 212	-4.76 %	

**En raison de la pénurie d'eau et de la poursuite des économies demandées, la production est moins importante en 2023.**

## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Nombre d'abonnements	749	748	748	0 %
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>749</b>	<b>748</b>	<b>748</b>	<b>0 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique, en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Volume produit	149 047	141 983	135 212	-4.76 %
Volume importé				
Volume exporté	-110	-2 561	-3 101	+21.08 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>148 937</b>	<b>139 422</b>	<b>132 111</b>	<b>-5.24 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	58 782	48 768	47 887	-1.80 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques				
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>58 782</b>	<b>48 768</b>	<b>47 887</b>	<b>-1.80 %</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 64.02 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 65.19 m<sup>3</sup> en 2022.

## ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2021	2022	2023	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	24.3	24.3	24.4	+0.41 %

Une nouvelle adduction d'eau de 100 ml a été créée pour alimenter un particulier isolé, impasse du Moulin de la Recoumène.

## ■ OBSERVATION PARTICULIERE

Le volume non compté est estimé et englobe le volume consommé sur tous les bâtiments communaux, avec ou sans compteur, ainsi que celui alimentant les 11 fontaines publiques (2 ont été équipées de compteurs en 2018 et une en 2022) et les toilettes publiques, ainsi que les fuites sur réseau.

2 compteurs remplacés au printemps 2023 lors des travaux de réfection de la place du Vallat

Lieu	Conso 2021	Conso 2022	Conso 2023	Observations
Fontaine Abbatiale petite niche	479	0	293	Fontaine restée fermée en 2022, réouverture partielle en 2023
Fontaine Place François d'Estaing	503	879	19	Changement de compteur en 2021 donc consommation 2021 indicative – En 2022 usure de la pastille de limitation de débit donc consommation plus importante (débit plus important) : réparation en cours d'année puis fermeture de la fontaine en juin 2022 pour économie d'eau. Réouverture partielle en 2023
Assemblée Châteauneuf		0	0	Pose en mai 2022
Fontaine Châteauneuf		3	20	Pose en mai 2022
Ecole primaire	102	160	75	
Maison de l'école primaire	4	3	2	
Salle des fêtes (côté cuisine)	6	8	19	
Salle des fêtes (entrée devant escalier ext)	3	40	46	Compteur installé le 2/6/20 lors de travaux de réfection, salle des fêtes remise en activité courant 2022
Gymnase	70	76	182	Réparation des chasses d'eau fin 2023
Ecole maternelle (général)	123	87	96	
WC public Esplanade Stevenson	172	17	16	Compteur posé le 26/03/2018, fuite en 2021
Château (bâtiment et borne fontaine cour)			88	Nouveau compteur posé le 28/4/24 – remplace le compteur initialement nommé WC public château ci-dessous
WC public (château)	3000 (estimé)	800	Supprimé en 2023	Compteur défectueux : WC condamné en sept 2021 car le chantier place du Vallat a commencé : estimation de la consommation 2022 pour le chantier à 800 m <sup>3</sup> : à l'avenir le WC sera raccordé directement à la source de la conque donc sa consommation ne sera plus prélevée sur le captage Châteauneuf
Local poubelle et WC place du Vallat			26	Nouveau compteur posé le 15/6/23 – remplace le compteur initialement nommé WC+évier 2è étage

				château ci-dessous
WC + évier 2 <sup>ème</sup> étage château	1	1	Supprimé en 2023	Compteur défectueux : relevé impossible : estimation forfaitaire appliquée
Ecole de musique	95	102	134	
Festival / ECE	5	4	3	
Bibliothèque				Pas de compteur posé
Bâtiments conventuels compteur général	148	211	229	Compteur posé en août 2019
Vicairie	9	21	20	Compteur posé en 2019
Local Resto du cœur rue de l'olivier	1	1	0	
Local associatif Promorallye/Moto club	0	0	1	
Pôle Laurent Eynac (général extérieur)	478	522	1003	Fuites par les chasses d'eau et fuite chez une locataire de l'immeuble en septembre 2023
Salle de la Gazeille (Pôle L Eynac)				Pas de compteur posé
Mairie secrétariat	45	91	90	
Ancien cimetière C1	23	21	19	Compteur posé en avril 2018
Nouveau cimetière C3	11	11	8	Compteur posé en avril 2018
Piscine	0	0	0	Piscine fermée été 2020 crise sanitaire et fermeture définitive depuis, pour travaux à venir
Club House	0	1	0	
Local pétanque av des écoles	1	1	3	Depuis avril 2018
Station d'épuration				Pas de compteur posé
Stade (réseau Tourte)	192	51	34	Fuite en 2020 et moins d'arrosage en 2022
Marché aux bestiaux (réseau Tourte)			0	Fermeture du bâtiment au 1/1/23
Assemblée du Mont (réseau Tourte)			5	

**\*Consommation totale connue des bâtiments communaux : 2 392 m<sup>3</sup> contre 3 130 m<sup>3</sup> en 2022. Cette baisse est due à des travaux de modification de raccordements et à la pose de compteurs au niveau de la Place du Vallat (toilettes publiques et château) qui permettent d'éviter d'anciens dysfonctionnements.**

*La consommation du stade municipal, du marché aux bestiaux et de l'Assemblée du Mont est indiquée pour information mais non comptée dans les volumes consommés car ces bâtiments communaux sont desservis par le réseau du Rocher Tourte.*

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
16/12/2020	TARIFS 2021
16/12/2021	TARIFS 2022
02/03/2023	TARIFS 2023

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont en partie payables d'avance annuellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1er janvier 2020	1er janvier 2021	1er janvier 2022	1er janvier 2023
Redevance de pollution domestique	0.2300	0.2300	0.2300	0.2300

## ■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2021	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation 2022/2023
<b>Part de la collectivité</b>					
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	55.00	55.00	58.00	+5.45 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 300 m <sup>3</sup> )	1.10	1.10	1.20	+9.09 %
	N° 3 (au-delà de 301 m <sup>3</sup> )	0.60	0.60	0.60	+0.00 %

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1er janvier 2021	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation 2022/2023
Collectivité	187.00	187.00	202.00	8.02 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>187.00</b>	<b>187.00</b>	<b>202.00</b>	<b>8.02 %</b>

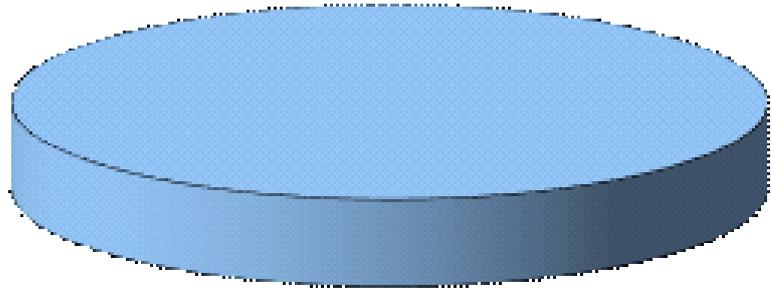
Variation COLLECTIVITE (TTC)
8.02 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 1,68 €/m<sup>3</sup> en 2023 contre 1.55 €/m<sup>3</sup> en 2022

## Répartition au 1er janvier 2023

Collectivité

100,0%



## ■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> janv 2021	1 <sup>er</sup> janv 2022	1 <sup>er</sup> janv 2023	Variation 2022/2023
<b>Part de la collectivité</b>					
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	55.00	55.00	58.00	+5.45 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 300 m <sup>3</sup> )	1.10	1.10	1.20	+9.09 %
	N° 3 (au-delà de 300 m <sup>3</sup> )	0.60	0.60	0.60	+0.00 %
<b>Redevances et taxes</b>	Redevance de pollution domestique	0.23	0.23	0.23	+0.00 %

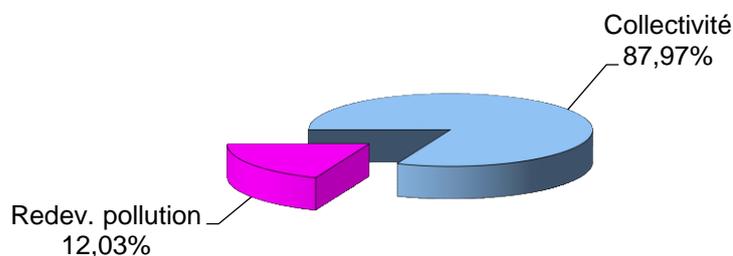
\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> janv 2021	1 <sup>er</sup> janv 2022	1 <sup>er</sup> janv 2023	Variation 2022/2023
<b>Collectivité</b>	<b>187.00</b>	<b>187.00</b>	<b>202.00</b>	<b>+8.02 %</b>
<b>Redevance de pollution domestique</b>	<b>27.60</b>	<b>27.60</b>	<b>27.60</b>	<b>+0.00 %</b>
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>214.60</b>	<b>214.60</b>	<b>229.60</b>	<b>+6.98 %</b>

Variation COLLECTIVITE (TTC)
+6.98 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 1.91 €/m<sup>3</sup> en 2023 contre 1.78 €/m<sup>3</sup> en 2022



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Recettes de vente d'eau	96 316.43 €	88 417.29 €	93 062.23	+5.25 %
Recettes vente d'eau domestiques	96 316.43 €	88 417.29 €	93 062.23	+5.25 %
dont abonnements	37 700.85 €	38 271.20 €	40 749.06	+6.47 %
Recettes vente d'eau non domestiques				
dont abonnements				
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-875.53 €	-1 488.69 €	-1 296.14	-12.93 %
Dont Recettes de volume exporté	176.00 €	1 081.00 €	1 853.80	+71.48 %
Régularisation des volumes exportés (+/-)				
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>95 440.90 €</b>	<b>86 928.60 €</b>	<b>91 766.09</b>	<b>+ 5.56 %</b>

Les régularisations des ventes sont dues à une erreur de facturation, à une annulation de créances pour 2019 et 2020 à la demande de la commission de surendettement et à un rectificatif de facturation pour un particulier.

Les recettes des volumes exportés correspondent à la facturation au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay (Rocher Tourte).

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmises par l'ARS. Parallèlement, l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	9	0	100 %	
Conformité physico-chimique	9	0	100 %	

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau  
MONASTIER-SUR-GAZEILLE (LE) - Châteauneuf

	0%	Aucune action
	20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	Dossier déposé en préfecture
	60%	Arrêté préfectoral
➔	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**  
Calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

**80 %**

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion financière et patrimoniale du réseau

Un arrêté publié au journal officiel du 19 décembre 2013 vient modifier de façon très conséquente les indicateurs de connaissance et de gestion patrimoniale : il est d'application immédiate dès l'exercice 2013.

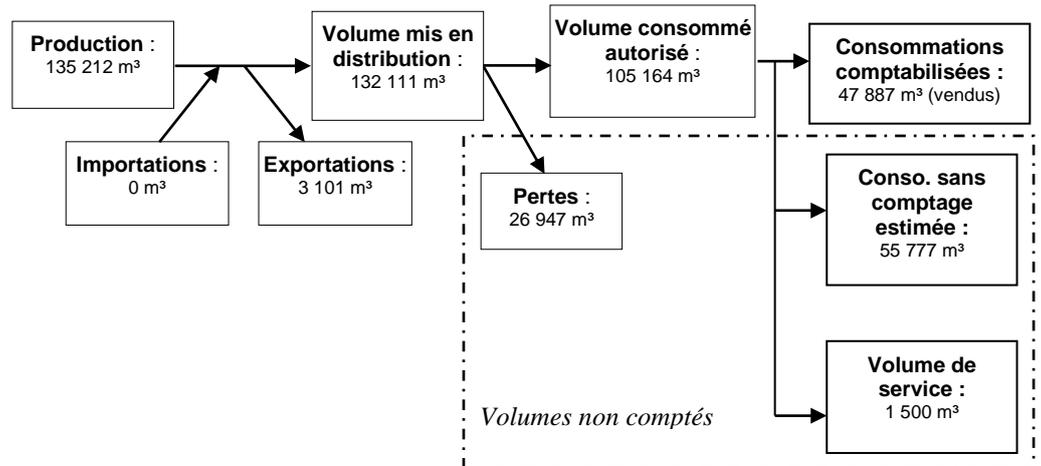
		Nombre de points	Points obtenus
<b>PARTIE A : Plan des réseaux (15 points)</b>		<b>15</b>	<b>15</b>
→	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux	10	10
→	Définition d'une mise à jour du plan au moins annuelle.	5	5
<b>PARTIE B : Inventaire des réseaux (30 points) (1)</b>		<b>30</b>	<b>29</b>
→	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux (linéaire, dimensions, matériaux) avec mise à jour au moins annuelle	10	10
→	Matériaux et diamètre connus pour 50 % au moins	5	5
→	Matériaux et diamètre connus pour 80 %	3	2
→	Date et période de pose des canalisations connus pour 50 % au moins	10	10
→	Date et période de pose des canalisations connus pour 70 %	2	2
<b>PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) (2)</b>		<b>75</b>	<b>57</b>
→	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges)	10	9
→	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques (10 pts si absence de modifications)	10	10
→	Le plan des réseaux mentionnant la localisation des branchements	10	9
→	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques des compteurs incluant la référence et la pose du compteur	10	9
→	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau : diagnostic	10	9
→	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des interventions sur le réseau (réparations, purges...)	10	7
→	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des réseaux	10	7
→	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux permettant d'apprécier le temps de séjour de l'eau dans les canalisations	5	0
→	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>120</b>	<b>101</b>

(1) Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans des réseaux (partie A) sont acquis.

(2) Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (partie A et B) sont acquis.

**Un diagnostic et un plan d'actions ont été réalisés en 2019. Un programme de travaux a ensuite été établi. Le renouvellement de la canalisation principale qui relie le captage aux réservoirs desservant le bourg ainsi que divers travaux de changements de canalisations fuyardes vont débuter en 2024.**

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Un relevé mensuel des différents compteurs attachés au réseau a permis d'ajuster les comptages.

- La consommation sans comptage a diminué car elle a été réestimée et fixée à 55 128 m<sup>3</sup> en 2023. Elle englobe celles des bâtiments communaux équipés (en diminution d'environ 1000 m<sup>3</sup>) ou non de compteurs (le tout évalué à 10 000 m<sup>3</sup>), des fontaines, des toilettes publiques, des bornes incendie (25 000m<sup>3</sup>) et des fuites sur réseaux (fuite route du Mont en Août 2023 ; Fuite Entrée Nord lors des travaux ; Fuite dans le secteur de la Fuye ; fuite au Rond-Point des Acacias ; fuite au Pont d'Estaing au printemps).

- Les pertes ont été recalculées au plus juste et augmentées. Elles correspondent aux fuites se trouvant sur la canalisation principale entre le captage et les réservoirs du Bourg, soit environ 73 m<sup>3</sup> /jour. En dépit des nombreuses recherches effectuées sur les parties accessibles au niveau du bourg par les agents du service Eau Potable, il n'a pas été possible de repérer de fuites notables et il y a fort à penser que les pertes correspondent à une fuite principale au niveau de la traversée de la rivière et à d'autres situées dans des parties inaccessibles. Il est cependant à noter que le compteur au départ du captage a connu un dysfonctionnement pendant les mois de janvier et février 2023 (problème de dépression de la conduite qui a créé une aspiration au niveau du compteur). Par conséquent, le compteur tournait plus vite et les volumes comptabilisés ne correspondaient pas exactement à la réalité. On peut difficilement estimer le volume comptabilisé mais non distribué, mais le chiffre de 73m<sup>3</sup> de pertes par jour doit donc être pris avec des réserves et les pertes sont donc inférieures. Les volumes perdus restent néanmoins élevés. Le renouvellement de cette canalisation qui a plus de 80 ans devrait être effectué en 2024.

- Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir...) sont évalués à 1500 m<sup>3</sup> par l'exploitant et restent inchangés.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

**- rendement du réseau de distribution =**

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	97 %	95 %	84 %	90 %	80 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

**- indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements x 365 j)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	10.05	9.06	10.16	9.71	9.45

- **indice linéaire de pertes en réseau =**  
 (pertes / longueur du réseau hors branchements x 365 jours)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0.45	0.68	2.59	1.06	3.02

■ **RENOUVELLEMENT DES RESEAUX**

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [mètres linéaires]	500 ml	330 ml	200 ml	1 216.5 ml	787 ml

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

En 2023 :

- Renouvellement des réseaux de la place du Vallat (566 ml)
- Reprise réseau de la conduite de l'école primaire (35 ml)
- Reprise réseau de la conduite au Pont de l'Estaing (136 ml)
- Renouvellement supplémentaire d'une canalisation sur le village de Châteauneuf (50ml)

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux TTC	Subventions accordées	Contributions du budget général
Procédure DUP Châteauneuf	22 113.57 €	5 500.00 €	0.00 €
Pompe de secours	2 439.60 €	0.00 €	0.00 €
Compteur captage	1 133.89 €	0.00 €	0.00 €
Travaux connexes captage	9 588.11 €	0.00 €	0.00 €
Réseau école primaire	1 386.00 €	0.00 €	0.00 €
Divers raccordements	2 012.54 €	0.00 €	0.00 €
Enfouissement tuyau forage	1 728.00 €	0.00 €	0.00 €
Canalisation village Châteauneuf	8 808.00 €	0.00 €	0.00 €
Canalisation Pont de l'Estaing	36 229.00 €	0.00 €	0.00 €
Place du Vallat	93 030.50 €	0.00 €	0.00 €

#### Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2020	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	10	8	5
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	170	162	156
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements (900)	18.88 %	18 %	17.33 %

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	180 986.23 €	164 692.85 €	148 192.45 €
Remboursements au cours de l'exercice	19 628.24 €	20 768.24 €	20 564.24 €
Dont en intérêts	3 535.32 €	4 474.86 €	4 063.84 €
Dont en capital	16 092.92 €	16 293.38 €	16 500.40 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	43 890.45 €	43 241.47 €	42 837.98 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2021	2022	2023
<b>Montants des abandons de créance</b>	16.58 €	1224.14 €	211.74 €
dont part délégataire			
dont part collectivité	16.58 €	1224.14 €	211.74 €
nombre de demandes reçues	1	1	1
nombre d'aides accordées	1	1	1
<b>Montants des versements à un fonds de solidarité</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
dont part délégataire	0.00 €	0.00 €	0.00 €
dont part collectivité	0.00 €	0.00 €	0.00 €

En 2023, 1 demande d'abandon de créance.